

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE JEUDI 2 OCTOBRE À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

Le maire, Monsieur Marc-Olivier Désilets

La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente

La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente

La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Les sièges no. 1 et 2 sont vacants.

Est absent : Monsieur Martin Valcourt, conseiller au siège no. 5

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 3 septembre 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport des activités financières – 2025-10-02 (dépôt)
 - 5.2.5 Dépôt des états comparatifs – 2025-09-30 (dépôt)
 - 5.3 MRC HSF - Intention abolition de la cour municipale d'East Angus (résolution)
 - 5.4 Programme de logements abordables- – Intention
 - 5.4.1 Participation au Programme de logements abordables (résolution)
 - 5.4.2 Engagement à fournir la contribution du milieu (résolution)
 - 5.4.3 Gratuité d'un terrain pour le projet (résolution)
 - 5.5 Politique municipale de remboursement des dépenses engagées par un ancien élu ou un ancien employé dans le cadre d'une représentation judiciaire (résolution)
 - 5.6 Raymond Chabot Grant Thorton – Frais vérification 2025 (résolution)

- 5.7 Hydro Québec – Proposition vente de lots – contre-offre (résolution)
 - 5.8 Cain Lamarre – Offre services juridiques 2026 (résolution)
 - 5.9 Annulation des assurances responsabilité de l’organisme « Camp de Scotstown-Hampden » au sein des assurances de la ville (résolution)
 - 5.10 Postes Canada - Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes (résolution)
 - 5.11 Contribution pour une couronne dans le cadre du Jour du Souvenir (résolution)
 - 5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)
 - 5.12.1 2025-10-01 : Association forestière du sud du Québec : Activité de formation sur la gestion du nerprun – 1^{er} octobre (résolution)
 - 5.12.2 2025-10-15 : Journée de consultation pour le parc régional du Marécage-des-Scots (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Sécurité incendie
 - 6.1.1. Halloween – Date pour la collecte des friandises et avis à la Sûreté du Québec (résolution)
 - 6.1.2. Patrouille de sécurité à l’Halloween : achat de friandises (résolution)
 - 6.1.3. Demande de maintien du service de sauvetage hors route par la Régie incendie des Sommets (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Échange et achat de scie mécanique – Garage Langlois (résolution)
 - 7.2 Achat d’un tracteur et d’équipements – Entente de gré à gré avec Ressorts Robert – Traction Mégantic (résolution)
 - 7.3 Annulation de la résolution 2025-08-319 concernant les travaux d’excavation et de remplacement des ponceaux devant le garage municipal (résolution)
 - 7.4 Autorisation d’achat de pierres avec sel de déglçage pour l’entretien des trottoirs – saison hivernale 2025-2026 (résolution)
 - 7.5 Octroi du contrat de déneigement de la cour de l’Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2025-2026 à Monsieur Rémi Cloutier (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Entérinement du mandat confié à Localisation Bois-Francis pour la localisation d’une fuite d’eau potable – rue Osborne (résolution)
 - 8.2 Autorisation des travaux de réparation d’une fuite d’eau potable – rue Osborne (résolution)
 - 8.3 Travaux sur les bornes d’incendie – rue Osborne (résolution)
 - 8.4 Demande d’appel d’offres – Exploitation des réseaux municipaux (résolution)
 - 8.5 Autorisation des travaux de nettoyage du réseau d’aqueduc – 20 au 22 octobre 2025 (résolution)
 - 8.6 Travaux de fermeture de l’eau : bloc sanitaire et jeux d’eau (résolution)
 - 8.7 Service de collecte de l’Est
 - 8.7.1 Camion Western Star 2025 – Chaînes à glace (résolution)
 - 8.7.2 Entériner : Camion Inter 2006 – Vérification mécanique SAAQ (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement
- 9.1 Autorisation d'aménagement d'une portion de la rue Scott dans le cadre d'un projet de développement résidentiel (résolution)
 - 9.2 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est (résolution)
10. Loisir et culture
- 10.1 Licence Office 365 pour la bibliothèque municipale (résolution)
 - 10.2 Parc Multifonctionnel :
 - 10.2.1 Abris des joueurs (résolution)
 - 10.2.2 Panneaux d'accueil (résolution)
 - 10.3 Parc Intergénérationnel
 - 10.3.1 Mobilier urbain (résolution)
 - 10.3.2 Panneaux d'accueil (résolution)
 - 10.4 Demande d'aide financière à la MRC du Haut-Saint-François pour le remplacement des madriers de la passerelle du Parc régional du Marécage des Scots (résolution)
 - 10.5 Municipalité de Weedon - Projet achat d'équipements communs de loisirs (résolution)
11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia
- 11.1 Démission de M. Mathieu Théoret, inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 11.1.1. Affichage poste inspecteur en bâtiment (résolution)
 - 11.2 Sonde niveau puits # 2 eau potable (résolution)
 - 11.3 Numéro civique – ____, rue du Parc (résolution)
 - 11.4 Frais aménagement paysager – Parc intergénérationnel (résolution)
 - 11.5 _____
 - 11.6 _____
 - 11.7 _____
12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance
13. Fin de la rencontre (résolution)
-

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

La séance est publique.

Le quorum est constaté et Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

2. **Adoption de l'ordre du jour (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2025-10-384

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis et déposé est accepté.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 par courrier électronique le 8 septembre 2025, ainsi qu’avec des documents pour l’atelier du 23 septembre 2025 et la séance du conseil tenue ce soir par Google Drive ;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-385

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 est adopté tel qu’il été remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l’assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

Madame Sonia Cloutier, conseillère, donne les informations concernant les activités qui seront organisées pour l’Halloween : maison hantée, souper, soirée karaoké, etc..

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 2 septembre 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2025-10-386

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les dépenses qui étaient non prévues et qui ont été effectuées depuis la dernière séance au montant de 7 524,72 \$ selon la liste remise aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Service Bell-eau-clerc Inc.	Inspection caméra - rue Albert # 42	528,89 \$
Localisation Bois-Franc inc.	Localisation fuite aqueduc - rue Osborne	526,87 \$
Brenntag Canada inc.	Station épuration : sulfate ferric	3 650,69 \$

Philippe Mercier	Réparation lumières solaires	1 814,49 \$
Lafond Hugues	Récupération chevreuil mort	126,47 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Hôtel de Ville - Déboucher égout sous-sol	877,31 \$
	TOTAL :	7 524,72 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de septembre 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

Hydro Québec	Parc	35,31 \$
Hydro Québec	Éclairage public	713,19 \$
Marché Désilets	Hôtel de Ville : sacs de poubelle	100,61 \$
Pépinière aux arbres fr.	Parc interg _arbres fruitiers	320,79 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation de leur portable personnel	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation de leur portable personnel	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation de leur portable personnel	25,00 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 2e vers.	14 480,00 \$
Raymond C. G. Thorton	Audit 31-12-2024	5 271,61 \$
Raymond C. G. Thorton	Audit rapport Recyc-Québec : matières recyclables 2024	3 092,83 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 753,75 \$
Service Bell-eau-clerc	Inspection caméra - rue Albert # 42	528,89 \$
Visa Desjardins _SCE# 1	SCE - Camion # 1 – Carburant 2025-09-03	224,72 \$
Transvision Cookshire	Poste chlore - Internet - Inst_Branch.	373,67 \$
Transvision Cookshire	Poste chlore - Internet_Octobre	143,72 \$
Coop sol. St-Is-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-01	236,08 \$
Coop sol. St-Is-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-03	207,98 \$
Pisciculture Lescault	Travaux débroussaillage des routes	862,31 \$
Service de pneus Comeau	Servi_col_Est - Western Star 2024 – Transfert pneus	179,13 \$
Déziel HMI Inc.	SCE - Western Star 2024 - rép. Syst. One Spot	1 579,13 \$
Atelier Fortin et Fils Inc.	SCE - Inter 2006 - rép. Valve suspension_fill	1 870,37 \$
Innova Jeux inc.	Installation paniers basket	4 110,36 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	127,50 \$
Visa Desjardins – Trav. P.	Carburant pour entretien pelouse	90,93 \$
Visa Desjardins – Trav. P.	Voirie - Carburant pour camionnette	174,31 \$
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant 2025-09-04	245,19 \$
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant 2025-09-04	244,70 \$
Coop. Agr. La Patrie	Serv_col_Est - Crédit pour carburant Doublon	(161,61 \$)
Excav. Richard Blais & F.	Parc Interg - Pierres pour sentiers	776,08 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	589,58 \$
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant 2025-09-09	126,54 \$
Visa Desjardins – SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant 2025-09-09	276,22 \$
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant	281,37 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

	2025-09-10	
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 – Carburant	214,57 \$
	2025-09-11	
Groupe Allen	Poste pompage – Rép. murs intérieurs 6	433,57 \$
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant	142,98 \$
	2025-09-15	
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant	322,69 \$
	2025-09-16	
Visa Desjardins - SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant	308,12 \$
	2025-09-17	
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 –	259,87 \$
	2025-09-16	
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 –	174,66 \$
	2025-09-17	
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 3 –	148,66 \$
	2025-09-18	
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 3 –	135,90 \$
	2025-09-22	
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 3 –	284,06 \$
	2025-09-23	
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 3 –	264,57 \$
	2025-09-24	
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 3 –	198,38 \$
	2025-09-25	
Visa Desjardins_SCE#1	SIDEVIC - Right angle grease	126,60 \$
Cogeco Connexion Inc.	Hôtel de Ville – Internet	91,92 \$
Alarme CSDR	Garage : Modification code	24,43 \$
JN Denis Inc.	SCE - Camion Inter 2006 – PEP	155,22 \$
JN Denis Inc.	SCE - Camion Inter 2006 - Gonflé	69,56 \$
	pneu et valve	
Ouellet Chantal	Remb. : matériel amén. plates-bandes	53,05 \$
Cain Lamarre	Services jur. - formation oblig. Élus	216,31 \$
Enseignes Bouffard	Affiche pickleball coroplast	114,98 \$
Localisation Bois-Franc	Localisation fuite aqueduc_r. Osborne	526,87 \$
Brenntag Canada Inc.	Station épuration : sulfate ferrique	3 650,69 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	75,00 \$
Superior SANY Solutions	Poste de chlore : Javel	906,69 \$
Superior SANY Solutions	Poste de chlore : crédit cont. Javel	(218,46 \$)
Coop. Agr. La Patrie	Voirie : semences Mélange B	211,28 \$
Cain Lamarre	Services juridiques - Dossier litige	1 054,96 \$
	lot 6 362 467	
Philippe Mercier	Réparation lumières solaires	1 814,49 \$
Beauchesne, Daniel	Voirie : location rétrocaveuse : fossés 2	520,00 \$
Beauchesne, Daniel	Voirie et aqueduc : rétrocaveuse	990,00 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. HV : robit salle toilette 2e étage	19,52 \$
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Camion # 3 - Carburant	212,33 \$
	2025-06-16	
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Camion # 3 - Carburant	220,54 \$
	2025-06-22	
J.U. Houle LTÉE	Aqueduc : matériel branch - 42 Albert	696,70 \$
Aquatech	Exploitation rés. Mun. – Septembre	5 499,25 \$
Marché Désilets	HV : eau	9,39 \$
Coop sol. St-Is-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 –	194,12 \$
	2025-09-03	
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 –	252,37 \$
	2025-09-10	
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 –	123,90 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

	2025-09-10	
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-10	239,46 \$
Transport Exc. Thompson	Location conteneur – Septembre	183,96 \$
Elli	Poste de chlore - Commutateur et dépl.	187,92 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	204,37 \$
Eurofins Environex	Analyses eau usée	494,97 \$
Visa Desjardins – Trav. P.	Voirie : essence camionnette	166,64 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	462,19 \$
Visa Desjardins – Adm.	Frais poste : timbres, gants et lun. S.	247,17 \$
Atelier Fortin et Fils Inc.	SCE - Camion Inter 2006 – Répar.	2 479,18 \$
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-24	232,24 \$
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-24	153,72 \$
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-25	149,38 \$
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 1 – 2025-09-30	277,86 \$
Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Carburant - Camion # 1 – 2025-09-30	210,94 \$
Polard, Monique	Remb. : travaux publics : bouchons jet, coquille prot	52,12 \$
Polard, Monique	Déplacements (2) : MRC HSF 9 et 16-09-2025	88,70 \$
Polard, Monique	Remb. Petite caisse : Poste, eau, piles	111,52 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 095,00 \$
Lafond Hugues	Récupération chevreuil mort	126,47 \$
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-08	115,18 \$
Coop. Agr. La Patrie	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-29	132,32 \$
Hydro Québec	Éclairage public	690,18 \$
J.U. Houle LTÉE	Aqueduc - Boîte service	107,13 \$
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-17	243,37 \$
Coop sol. St-Isi-Clifton	SCE - Carburant - Camion # 3 – 2025-09-29	224,57 \$
Pépinière Ancestrale.com	Parc interg - Achat kiwi et frambois.	275,94 \$
Ressorts Robert	SCE - Urée_insp journ autocopiant	267,41 \$
Beauchesne, Gaétan	Travaux - parc interg_v_a et égout	550,00 \$
Elli	Entente de service - Microsoft M365	28,02 \$
Transport Ex. Thompson	Conteneur - Levée et surcharge carb.	375,63 \$
Visa Desjardins - SCE#1	Serv_col_est - Camion # 1 – Carburant 2025-10-01	330,06 \$
Izack Laforest	Certificat études nouveau-né 2024	1 000,00 \$
Philippe Mercier	Installation lumières solaires (4)	722,33 \$
Philippe Mercier	Chalet des loisirs - Achat et inst. sèche main	1 388,04 \$
Service Bell-eau-clerc	Hôtel Ville - Déboucher égout sous-s.	877,31 \$
Service de pneus Comeau	SCE - Camion Inter 2006 # 3 – Démonté pneu, pneu_valve	280,43 \$
Remorquage Rouillard	SCE - Camion Western Star 2024 # 1 - Remorquage	741,59 \$
Valoris / Régie Interm.	Putrescible	269,73 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	303,75 \$
Atelier mécanique RC	Tonte de pelouse 17 août 2025	183,96 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Visa Desjardins_SCE#1	SCE - Camion # 1 - Carburant	210,94 \$
	2025-09-30	
Elli	Entente - Getion Microsoft_getion t.	1 590,33 \$
Agence des douanes	Remises empl. - Septembre 2025	2 851,42 \$
Revenu Québec	Remises empl. - Septembre 2025	7 452,35 \$
Ressorts Robert	SCE - Urée_insp journ autocopiant	446,54 \$
Bell Canada	Bureau - 2e ligne	108,71 \$
Bell Canada	Caserne et garage municipal	109,20 \$
Bell Canada	Poste de chlore	97,27 \$
Bell Canada	Station épuration	97,27 \$
Salaire du :	2025-09-01 au 2025-09-30	21 368,70 \$
	Total :	120 033,49 \$

2025-10-387 SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes soient acceptés et que la directrice générale est autorisée a procédé aux paiements des comptes.
ADOPTÉE

2025-10-388 **5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d’octobre à la somme de 39 800,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Juillet
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	400,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	250,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - renouvellement licence Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total	1 950,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$
Sous-total	4 650,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	2 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total	6 950,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l’eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l’eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	5 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant camion Western Star 2024 # 1	8 000,00 \$
02-455-55-633	LSHLC - Carburant camion Inter 2006 # 3	- \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	250,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	300,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total	23 600,00 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total	- \$	

LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	50,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains et mobilier	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	600,00 \$
Sous-total	2 250,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	39 800,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 **Rapport des activités financières – 2025-10-02 (dépôt)**

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 2 octobre 2025 a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance de ce soir.

5.2.5 **Dépôt des états comparatifs – 2025-09-30 (dépôt)**

La Directrice générale donne acte du dépôt conformément à l’article 105.4 de la Loi sur les cités et villes des états suivants :

- 1. L’état comparatif des revenus et dépenses de la Cité réalisés pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025 ;
- 2. L’état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l’exercice financier courant, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

La Directrice générale confirme que le rapport a été remis de façon électronique aux membres du conseil et il sera versé aux archives.

5.3 **MRC HSF - Intention abolition de la cour municipale d’East Angus (résolution)**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l’entente relative à la cour municipale commune de la ville de East Angus désirent se prévaloir des dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cours municipales ainsi que de l’article 10 du règlement 125-98 pour abolir la cour ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches pour l’abolition de la cour seront entreprises rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de East Angus doit connaître les intentions des municipalités de la MRC et s’assurer qu’elles poursuivront les démarches pour l’abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-389

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown signifie son intention de procédé à l’abolition de la cour municipale commune de la ville de East Angus ;

QUE la Ville de Scotstown entreprend les démarches pour intégrer la cour municipale de la MRC du Val-Saint-François ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ville de East Angus.

ADOPTÉE

5.4 Programme de logements abordables- – Intention

5.4.1 Participation au Programme de logements abordables (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown reconnaît l'importance de soutenir le développement de logements abordables sur son territoire ;

ATTENDU QUE le projet de logements abordables proposé par l'ORH du Haut-Saint-François et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François vise à répondre à des besoins identifiés en matière d'habitation pour les populations à revenu faible ou modeste;

ATTENDU QUE le projet requiert des mesures de soutien fiscal afin d'assurer sa viabilité financière à long terme ;

ATTENDU QUE le projet recevra une aide gouvernementale ayant comme condition une contribution financière du milieu représentant 40% de la valeur de la subvention versée;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encourager la réalisation de ce projet par l'octroi d'un congé de taxes foncières municipales, à l'exception des taxes de services (ex. : eau, égouts, déchets), et d'un terrain cédé pour le projet selon les modalités suivantes :

2025-10-390

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la municipalité de [Nom de la municipalité] confirme sa participation au programme de soutien fiscal pour le projet de logements abordables porté par l'ORH du Haut-Saint-François et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François pour un bâtiment d'un maximum de 8 logements;

QUE dans l'éventualité où les coûts de réalisation du projet soient en deçà de 2 500 000\$, le congé de taxes foncières municipales d'une durée de **trente (30) ans**, soit partiel ou dégressif, tout en représentant une contribution financière à 40% de la valeur de la subvention versée par la SHQ. Le pourcentage d'exemption et la durée sera ajusté afin d'assurer la viabilité financière du projet, à être déterminé en collaboration avec l'ORH du Haut-Saint-François et la Société d'habitation du Québec et soumis à l'approbation du conseil municipal ;

QUE toute entente à cet effet devra faire l'objet d'une convention écrite entre la municipalité et le promoteur du projet, précisant les modalités du congé fiscal, les obligations des parties, ainsi que les conditions de maintien de l'exemption.

ADOPTÉE

5.4.2 Engagement à fournir la contribution du milieu (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite contribuer activement à la lutte contre la crise du logement et soutenir le développement de logements sociaux et abordables sur son territoire;

ATTENDU QUE le projet de développement de logements sociaux regroupant plusieurs municipalités de la région est porté par l'Office régional d'habitation du Haut-Saint-François (ORH) et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet nécessite une contribution du milieu, laquelle peut prendre la forme d'un crédit de taxes, de contribution monétaire et/ou de don de terrain.

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-391

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown :

1. Confirme son engagement à fournir une contribution du milieu de 40% la valeur de la subvention obtenue, notamment par :
 - Un crédit de taxes foncières pour les logements construits;
 - Un don de terrain;
 - Une contribution monétaire ;
2. Soutient activement le projet régional de construction de logements communautaires et abordables;
3. Mandate la direction générale pour collaborer avec l'ORH et/ou l'OBNL la MRC et le GRT à la mise en œuvre des actions nécessaires.

ADOPTÉE

5.4.3 Gratuité d'un terrain pour le projet (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown détient un terrain situé au no. de lot : 4 774 087 du Cadastre du Québec, apte à accueillir un projet de 8 logements communautaires et abordables ;

ATTENDU QUE le terrain est déjà desservi par les services municipaux ;

ATTENDU QUE la cession dudit terrain à l'ORH du Haut-Saint-François et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François est une contribution essentielle à la faisabilité financière du projet;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-392

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown :

1. Confirme son intention de céder à titre gratuit à l'ORH du Haut-Saint-François et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François le terrain situé à Scotstown pour le no de lot : 4 774 087 du Cadastre du Québec;
2. Autorise la cession à titre gratuit selon la valeur de l'évaluation marchande qui sera réalisé au cours des prochains mois;

3. Les coûts de développement liés au terrain seront considérés comme faisant partie intégrante de la contribution du milieu et seront ajoutés à la valeur du terrain;
4. Mandate la direction générale pour entamer les démarches juridiques et administratives nécessaires à la cession du terrain à l'ORH du Haut-Saint-François et/ou à l'OBNL Les Habitations du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

5.5 Politique municipale de remboursement des dépenses engagées par un ancien élu ou un ancien employé dans le cadre d'une représentation judiciaire (résolution)

ATTENDU QUE certains anciens élus et anciens employés municipaux peuvent être appelés, à la demande formelle du conseil municipal, à représenter la municipalité dans le cadre d'une procédure judiciaire, quasi judiciaire ou administrative;

ATTENDU QUE ces représentations peuvent entraîner des dépenses personnelles pour lesdits anciens élus ou employés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite encadrer de manière équitable et transparente le remboursement ou l'indemnisation de ces dépenses;

2025-10-393

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la municipalité autorise le remboursement ou l'indemnisation des dépenses raisonnables et nécessaires engagées par un ancien élu ou un ancien employé municipal, lorsque celui-ci est appelé à représenter la municipalité, à titre de témoin ou de représentant, devant une instance judiciaire, quasi judiciaire ou administrative, à la demande formelle du conseil municipal;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les dépenses admissibles comprennent notamment, sans s'y limiter :

- Le temps exigé que la personne est présente en cour et/ou pour toute rencontre préparatoire du dossier;
- Les frais de déplacement (transport, hébergement, repas);
- Les frais de préparation ou de documentation liés à la représentation;
- Toute autre dépense jugée pertinente par le conseil municipal;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE toute demande de remboursement ou d'indemnisation devra être accompagnée de pièces justificatives et soumise à l'approbation du conseil municipal, lequel se réserve le droit de refuser ou de limiter le remboursement selon les circonstances.

ADOPTÉE

Politique municipale de remboursement des dépenses engagées par un ancien élu ou un ancien employé dans le cadre d'une représentation judiciaire

1. Objet

Encadrer le remboursement ou l'indemnisation des dépenses engagées par un ancien élu ou un ancien employé municipal qui, à la demande du conseil

municipal, représente la municipalité dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative.

2. Champ d'application

S'applique aux anciens élus et anciens employés municipaux appelés à représenter la municipalité, à titre de témoins ou de représentants, devant une instance judiciaire, quasi judiciaire ou administrative, sur demande formelle du conseil municipal.

3. Conditions d'admissibilité

- Autorisation préalable par résolution du conseil municipal.
- Dépenses directement liées à la représentation.
- Dépenses raisonnables, nécessaires et engagées dans le cadre de la mission confiée.
- Présentation de pièces justificatives pour chaque dépense.

4. Types de dépenses admissibles

Les dépenses admissibles incluent, sans s'y limiter :

- 🚗 **Frais de déplacement** : kilométrage, transport en commun, taxi
- 🏠 **Hébergement** : si déplacement hors municipalité
- 🍽️ **Repas** : selon les taux municipaux en vigueur
- 🅑 **Stationnement**
- ⌚ **Temps consacré à la représentation** :
 - Une indemnité horaire peut être versée pour le temps passé à la cour ou à l'audition, selon un taux établi par le conseil municipal.
 - Le temps admissible inclut : présence à l'audition, temps de préparation raisonnable, déplacements liés à la représentation.
 - Un relevé de temps doit être fourni par la personne concernée.
- 📄 **Autres frais** : jugés pertinents et approuvés par la direction générale ou le conseil

5. Procédure de demande de remboursement

- Soumission d'une demande écrite avec pièces justificatives et relevé de temps dans les 30 jours suivant la représentation.
- Analyse par la direction générale ou toute personne désignée.
- Remboursement effectué dans un délai raisonnable suivant l'approbation.

6. Plafonds et autorisations

- Le conseil peut fixer un plafond par représentation ou par type de dépense.
- Toute dépense excédentaire ou exceptionnelle doit être autorisée au préalable.

7. Dispositions finales

- Entrée en vigueur à la date d'adoption par résolution du conseil.
- Modifiable en tout temps par le conseil.
- Conforme à la *Loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM)* et autres lois applicables.

 Méthode pour établir un taux horaire d'indemnité

1. Référence aux politiques existantes

- Consultez la politique de traitement des élus municipaux (LTEM) et les conventions collectives ou grilles salariales applicables aux employés municipaux.
- Utilisez comme point de départ le taux horaire moyen d'un poste équivalent (ex. : directeur général, greffier, conseiller municipal).

2. Évaluation du niveau de responsabilité

- Tenez compte du niveau de responsabilité assumé par la personne dans le cadre de la représentation.
- Si la personne agit comme témoin technique ou stratégique, le taux peut être plus élevé qu'un simple déplacement administratif.

3. Alignement avec les pratiques du marché

- Comparez avec les taux d'indemnité versés dans d'autres municipalités pour des fonctions similaires.
- Vous pouvez consulter les données disponibles via la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ou l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

4. Proposition de taux indicatif

Voici quelques repères que les municipalités utilisent souvent :

Type de représentation	Taux horaire indicatif (CAD)
Témoin administratif ou technique	30 \$ à 50 \$
Représentation stratégique ou politique ou ancien élu	50 \$ à 75 \$
Ancien cadre supérieur (DG, greffier, etc.)	75 \$ à 100 \$

 Ces taux sont indicatifs et doivent être validés par résolution du conseil municipal et peuvent être mise à jour annuellement en tenant compte du coût de la vie ou des taux en vigueur.

5. Indemnité pour le temps consacré à la représentation

Dans le cadre de la présente politique, une indemnité horaire peut être versée à un ancien élu ou un ancien employé municipal pour le temps consacré à la représentation de la municipalité devant une instance judiciaire, quasi judiciaire ou administrative.

Les modalités sont les suivantes :

- Le taux horaire est fixé par résolution du conseil municipal, selon la nature de la représentation et le niveau de responsabilité de la personne concernée.

- ☐ L'indemnité couvre :
 - Le temps de présence à l'audition ou à la cour
 - Le temps de déplacement aller-retour
 - Le temps de préparation jugé raisonnable
- ☐ Un relevé de temps détaillé doit être soumis avec la demande d'indemnité.
- ☐ Le montant total versé ne peut excéder le plafond fixé par le conseil municipal, sauf autorisation spéciale.

6. Approbation par le conseil

- Le taux doit être explicitement approuvé par résolution, soit de façon ponctuelle, soit dans la politique elle-même.

5.6 Raymond Chabot Grant Thornton – Frais vérification 2025 (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer aux exigences légales en matière de vérification externe de ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic effectue depuis plusieurs années la vérification externe des états financiers de la Ville de Scotstown, et qu'une demande leur a été adressée afin d'obtenir les frais pour effectuer l'audit en date du 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE les services rendus incluent des prestations complémentaires nécessaires à la bonne gestion financière et administrative de la municipalité;

2025-10-394

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal accepte les frais de vérification externe présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton de Lac-Mégantic, selon le modèle de facture actuelle, pour les services suivants :

- Audit 2025 : 12 495 \$
- Préparation des impôts : 425 \$
- Suivi des immobilisations : 795 \$
- Saisie du budget 2026 : 500 \$
- Complétion des informations pour le ministère des Transports du Québec (MTQ) : 350 \$

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les coûts liés au service de collecte, dont une augmentation est anticipée, soient également pris en compte dans le cadre de cette vérification, selon les modalités à établir lors de la réception de la facture finale.

ADOPTÉE

5.7 Hydro Québec – Proposition vente de lots – contre-offre (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a reçu une correspondance d'Hydro-Québec en date du 10 septembre 2025, indiquant que celle-ci a obtenu les autorisations nécessaires pour disposer des lots 4 773 987 et 4 774 007, situés en bordure de la rivière au Saumon à Scotstown;

ATTENDU QUE Hydro-Québec offre à la Ville de Scotstown la possibilité d'acquérir en priorité ces deux lots, dont la valeur marchande est estimée à 13 627 \$, soit 10 867 \$ pour le lot 4 773 987 et 2 760 \$ pour le lot 4 774 007;

ATTENDU QUE le lot 4 774 007 est difficilement accessible en raison de la présence de la voie ferrée, ce qui limite fortement les possibilités de développement de cette zone;

ATTENDU QUE le lot 4 773 987 présente une superficie intéressante, mais que les frais exigibles pour y aménager un accès, combinés à la dénivellation du terrain, rendent son développement coûteux et peu avantageux pour la Ville;

ATTENDU QUE ces terrains sont situés en zone riveraine et que leur aménagement est soumis à des contraintes environnementales strictes, réduisant davantage leur potentiel économique et urbanistique;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown ne prévoit aucun projet de développement à court ou moyen terme sur ces lots, et que leur acquisition ne générerait pas de revenus ni de bénéfices directs pour la municipalité;

ATTENDU QUE la cession gratuite de ces lots permettrait à Hydro-Québec de se départir de terrains à faible valeur stratégique sans avoir à gérer leur entretien ou leur mise en marché;

ATTENDU QUE la Ville pourrait intégrer ces terrains à ses initiatives de protection environnementale ou de mise en valeur du patrimoine naturel, notamment en bordure de la rivière au Saumon;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait envisager des usages communautaires ou récréatifs à long terme, sous réserve de faisabilité, ce qui bénéficierait directement aux citoyens;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a démontré sa capacité à gérer de façon responsable les terrains municipaux, et que cette acquisition s'inscrit dans une logique de développement durable;

ATTENDU QUE la cession gratuite favoriserait une collaboration positive entre Hydro-Québec et la Ville, dans un esprit de partenariat territorial;

ATTENDU QUE la Ville ne dispose pas actuellement des ressources financières pour investir dans des terrains à faible potentiel de développement, et que l'achat au prix du marché ne serait pas justifié dans ce contexte;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette contre-offre permettrait à Hydro-Québec de contribuer à la vitalité locale sans impact budgétaire significatif;

2025-10-395

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown formule une contre-offre à Hydro-Québec, selon laquelle elle accepterait de devenir propriétaire des lots 4 773 987 et 4 774 007, à la condition que ceux-ci lui soient cédés gratuitement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Scotstown s’engage à assumer l’ensemble des frais relatifs au transfert de propriété desdits lots.

ADOPTÉE

2025-10-396

5.8 Cain Lamarre – Offre services juridiques 2026 (résolution)

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

D’autoriser le maire ou la mairesse et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

D’autoriser également de mandater le cabinet Cain Lamarre de représenter la Ville de Scotstown à la Cour municipale pour l’ensemble de ses dossiers dans l’éventualité d’un changement de Cour municipale.

ADOPTÉE

5.9 Annulation des assurances responsabilité de l’organisme « Camp de Scotstown-Hampden » au sein des assurances de la ville (résolution)

CONSIDÉRANT que l’organisme Camp de Scotstown-Hampden n’a exercé aucune activité au cours de l’année 2025 ;

CONSIDÉRANT que la gestion de cet organisme ne relève pas de la Ville de Scotstown ;

CONSIDÉRANT que l’organisme figure actuellement parmi les entités couvertes par la police d’assurance municipale ;

2025-10-397

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal demande le retrait de l’organisme Camp de Scotstown-Hampden de la liste des organismes couverts par la police d’assurance de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.10 Postes Canada - Projet du gouvernement fédéral : Examen du mandat de la Société canadienne des postes (résolution)

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d’un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1^{er} octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d’examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d’obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l’objectif serait d’obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l’industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n’indique pas qu’il y aura des consultations publiques ni une participation de l’ensemble des parties

prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

2025-10-398

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE (nom de la municipalité) écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

ADOPTÉE

Madame Sonia Cloutier, conseillère, s'abstient sur l'adoption de cette résolution.

5.11 Contribution pour une couronne dans le cadre du Jour du Souvenir (résolution)

CONSIDÉRANT que le Jour du Souvenir est une occasion solennelle de rendre hommage aux anciens combattants et aux membres des Forces armées canadiennes ;

CONSIDÉRANT que la Légion canadienne organise annuellement une cérémonie commémorative à Scotstown pour souligner cette journée ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite témoigner son respect et sa reconnaissance envers ceux et celles qui ont servi le pays ;

2025-10-399

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown verse une contribution de 70 \$ à la Légion canadienne pour l'achat d'une couronne dans le cadre de la cérémonie du Jour du Souvenir 2025.

ADOPTÉE

5.12 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires (résolution)

5.12.1 2025-10-01 : Association forestière du sud du Québec : Activité de formation sur la gestion du nerprun – 1^{er} octobre (résolution)

2025-10-400

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance

Ce point n'est pas retenu pour une décision.

ADOPTÉE

5.12.2 2025-10-15 : Journée de consultation pour le parc régional du Marécage-des-Scots (résolution)

CONSIDÉRANT que la planification stratégique du parc régional du Marécage-des-Scots est une démarche essentielle pour orienter son développement futur ;

CONSIDÉRANT que la journée de consultation se tiendra le 15 octobre 2025, de 9 h à 16 h, à la Salle communautaire des Chevaliers, située au 143, rue Saint-Pierre, à East Angus ;

CONSIDÉRANT que cette rencontre réunira des acteurs clés du développement du territoire du Haut-Saint-François afin d'identifier les enjeux, élaborer une vision commune, définir des orientations spécifiques et proposer des pistes d'action ;

CONSIDÉRANT que la participation du maire, de la directrice générale et du conseiller désigné pour ce dossier est jugée essentielle à la réussite de la démarche ;

2025-10-401

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise la participation du maire, de la directrice générale et de Monsieur Martin Valcourt, conseiller nommé au dossier du parc régional du Marécage-des-Scots à la journée de planification stratégique du 15 octobre 2025 ;

QUE le conseil municipal autorise également Madame Nadine Pesant, conseillère, à participer à cette consultation ;

QUE les frais de déplacement encourus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément au règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Sécurité incendie

6.1.1 Halloween – Date pour la collecte des friandises et avis à la Sûreté du Québec (résolution)

CONSIDÉRANT que la fête de l'Halloween est une activité importante et attendue à Scotstown, rassemblant les jeunes et leurs familles depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que la collecte des friandises est encadrée par le Service incendie de la Ville afin d'assurer la sécurité des enfants ;

CONSIDÉRANT que, dans les années précédentes, le comité Loisirs de Hampden-Scotstown a devancé la date de la collecte afin de coordonner celle-ci avec les festivités organisées en soirée, avec l'accord du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025, le comité Loisirs de Hampden-Scotstown prévoit organiser les festivités le samedi 25 octobre ;

2025-10-402

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la collecte des friandises pour l'Halloween le 25 octobre 2025, en appui avec l'organisation des festivités par le comité Loisirs de Hampden-Scotstown ;

QUE le Service incendie de la Ville assure la supervision de l'activité afin de garantir la sécurité des participants;

QUE la Sûreté du Québec soit avisée de la date de la collecte des friandises afin d'assurer une coordination adéquate en matière de sécurité.

ADOPTÉE

6.1.2 Patrouille de sécurité à l'Halloween : achat de friandises (résolution)

CONSIDÉRANT que la fête de l'Halloween est une tradition bien établie à Scotstown, appréciée des jeunes et de leurs familles ;

CONSIDÉRANT que la collecte des friandises est encadrée par le Service incendie de la Ville afin d'assurer la sécurité des participants ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir cette activité communautaire ;

2025-10-403

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal vote un budget de 300 \$ pour l'achat de friandises dans le cadre de la collecte de l'Halloween 2025 ;

QUE les pompiers du Service incendie de la Ville soient mandatés pour distribuer les friandises et assurer la sécurité des jeunes et de leurs familles lors de la collecte, à la date fixée par le conseil municipal.

ADOPTÉE

6.1.3 Demande de maintien du service de sauvetage hors route par la Régie incendie des Sommets (résolution)

CONSIDÉRANT que le Service de sauvetage hors route a été constitué en 2018 à la suite de la signature d'un protocole d'entente entre les municipalités de Chartierville, Canton de Hampden, La Patrie, Notre-Dame-des-Bois et Scotstown, pour l'achat conjoint d'équipements spécialisés ;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière a été obtenue pour l'acquisition de ces équipements afin d'offrir un service de sauvetage hors route adapté aux besoins du territoire ;

CONSIDÉRANT que la Régie incendie des Sommets a annoncé sa décision de cesser d'offrir les services de sauvetage hors route à compter du 21 août 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce service est essentiel à la sécurité de la population et au maintien d'une couverture adéquate en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT que cette décision met également à risque les municipalités dont les services incendie sont appelés en entraide, ceux-ci devant intervenir sans disposer d'une connaissance approfondie du territoire, ce qui pourrait entraîner des délais d'intervention nuisibles à la sécurité des citoyens ;

2025-10-404

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown demande expressément au conseil d'administration de la Régie incendie des Sommets de reconsidérer sa décision et de maintenir le service de sauvetage hors route ;

QUE la présente résolution soit transmise sans délai à la Régie incendie des Sommets ainsi qu'aux municipalités membres, afin de témoigner de l'importance de ce service pour la sécurité de la population.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Échange et achat de scie mécanique – Garage Langlois (résolution)

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown possède deux scies mécaniques, soit un modèle de marque Stihl et un modèle de marque Red Max ;

CONSIDÉRANT que la scie de marque Stihl ne répond pas adéquatement aux besoins opérationnels de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la scie de marque Red Max doit être vérifiée et réparée, si nécessaire, afin d'assurer une performance optimale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite procéder à l'échange de la scie de marque Stihl contre l'achat d'une scie mécanique neuve auprès du Garage Langlois, situé à La Patrie ;

2025-10-405

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise l'échange de la scie mécanique de marque Stihl contre l'achat d'une scie neuve au Garage Langlois de La Patrie ;

QUE le solde à payer résultant de cet échange soit autorisé, conformément aux modalités convenues ;

QUE la scie de marque Red Max soit inspectée et réparée au besoin afin d'assurer son bon fonctionnement.

ADOPTÉE

7.2 Achat d'un tracteur et d'équipements – Entente de gré à gré avec Ressorts Robert – Traction Mégantic (résolution)

CONSIDÉRANT que la Ville de Scotstown souhaite procéder à l'acquisition d'un tracteur et d'équipements pour répondre à ses besoins opérationnels ;

CONSIDÉRANT que ces achats seront effectués de gré à gré auprès de l'entreprise Ressorts Robert – Traction Mégantic, située à Lac-Mégantic, selon la soumission #2325 ;

CONSIDÉRANT que la soumission inclut l'achat d'un tracteur de marque Mahindra, modèle 1635 HST, au prix de 51 920,00 \$, auquel s'ajoutent les options suivantes : sortie d'huile arrière (1 500,00 \$), sortie d'huile avant (1 200,00 \$) et tuyaux (500,00 \$), pour un total de 55 120,00 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal procède également à l'achat d'un souffleur MK Martin SB60 au coût de 4 900,00 \$ et d'une gratte Berco 72 pcs 700812-S au coût de 1 830,00 \$, pour un montant total de 61 850,00 \$;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces sont garanties pour une durée de 24 mois ou 2 000 heures, et que le groupe motopropulseur est garanti pour une durée de 84 mois ou 3 000 heures ;

CONSIDÉRANT que le souffleur et la gratte sont garantis pour une période de 90 jours dans le cadre d'une utilisation commerciale ;

CONSIDÉRANT que cet achat est essentiel pour assurer l'efficacité, la sécurité et la continuité des opérations municipales, notamment en matière d'entretien des infrastructures et de services publics ;

2025-10-406

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise l'achat du tracteur Mahindra 1635 HST et des équipements mentionnés auprès de l'entreprise Ressorts Robert – Traction Mégantic, selon les termes de la soumission #2325 et dans le cadre d'une entente de gré à gré ;

QUE le financement soit effectué sur une période de 60 mois au taux d'intérêt de 6,99 %, conformément aux modalités convenues ;

QUE le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat.

ADOPTÉE

7.3 Annulation de la résolution 2025-08-319 concernant les travaux d'excavation et de remplacement des ponceaux devant le garage municipal (résolution)

ATTENDU QUE la résolution numéro 2025-08-319 a été adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 août 2025, autorisant des travaux d'excavation et de remplacement des ponceaux devant le garage municipal;

ATTENDU QUE ces travaux devront être réévalués;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-407

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la décision d'effectuer les travaux est reportée.

ADOPTÉE

7.4 Autorisation d'achat de pierres avec sel de déglacage pour l'entretien des trottoirs – saison hivernale 2025-2026 (résolution)

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'entretien des trottoirs durant la saison hivernale 2025-2026;

ATTENDU QUE l'utilisation de pierres 1/8 – 1/4 mélangées avec du sel de déglacage est requise pour assurer la sécurité des piétons;

ATTENDU QUE la ville prendra des informations auprès de la compagnie A. Préfontaine ayant fourni ce matériel les années passées ou tout autre fournisseur pouvant fournir une quantité approximative de 24 tonnes de ce mélange;

ATTENDU QUE le prix d'achat sera établi selon le meilleur tarif disponible à la tonne, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le transport du matériau sera effectué par le fournisseur ou par un autre transporteur local jusqu'au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-408

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'environ 24 tonnes de pierres 1/8 – 1/4 avec sel de déglacage auprès de la compagnie A. Préfontaine ou d'un autre fournisseur, au meilleur prix disponible à la tonne plus taxes, et que le transport soit assuré par cette entreprise ou un transporteur local jusqu'au garage municipal.

ADOPTÉE

7.5 Octroi du contrat de déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2025-2026 à Monsieur Rémi Cloutier (résolution)

ATTENDU QUE Monsieur Rémi Cloutier effectue le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le conseil municipal est très satisfait des services rendus par Monsieur Cloutier;

ATTENDU QUE Monsieur Cloutier a transmis une offre pour le déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2025-2026, au même tarif que l'année précédente, soit 1 300 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette offre exclut tout pelletage manuel et suppose que l'espace d'entreposage de la neige au bout du stationnement principal demeure disponible;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-409

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le contrat de déneigement de la cour de l'Hôtel de Ville pour la saison hivernale 2025-2026 soit octroyé à Monsieur Rémi Cloutier, au montant de 1 300 \$ plus taxes, selon les conditions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Entérinement du mandat confié à Localisation Bois-Francis pour la localisation d'une fuite d'eau potable – rue Osborne (résolution)

ATTENDU QUE l'entreprise Localisation Bois Francis est intervenue le 24 septembre 2025 afin de localiser une fuite d'eau potable sur la rue Osborne;

ATTENDU QUE cette intervention a permis de détecter une fuite près du numéro civique 92, rue Osborne;

ATTENDU QUE le travail a été amorcé conformément au mandat donné et a contribué à l'identification précise du problème;

ATTENDU QUE les frais relatifs à cette intervention s'élèvent à 526,87 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-410

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal entérine le mandat donné à l'entreprise Localisation Bois Francis pour la localisation de la fuite d'eau potable sur la rue Osborne, et accepte les frais de 526,87 \$ incluant les taxes pour les services rendus.

ADOPTÉE

8.2 Autorisation des travaux de réparation d'une fuite d'eau potable – rue Osborne (résolution)

ATTENDU QUE la localisation d'une fuite d'eau potable a été confirmée près du numéro civique 92, rue Osborne;

ATTENDU QUE des travaux de réparation sont nécessaires afin de corriger cette situation;

ATTENDU QUE ces travaux exigent la location d'une rétrocaveuse, l'acquisition du matériel de plomberie requis ainsi que du matériel granulaire;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués par les employés municipaux, sous la supervision de la firme Aquatech;

ATTENDU QUE les résidents et propriétaires du secteur concerné seront informés de la fermeture temporaire de l'eau potable durant les travaux, ainsi que de l'émission d'un avis d'ébullition préventif obligatoire;

ATTENDU QUE dès la réception des résultats d'analyse confirmant la conformité de l'eau potable pour la consommation, un avis de levée de l'avis d'ébullition sera transmis;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-411

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise les travaux de réparation de la fuite d'eau potable localisée près du 92, rue Osborne, incluant la location d'une rétrocaveuse, l'achat du matériel de plomberie et granulaire nécessaire, et que ceux-ci soient réalisés par les employés municipaux sous la supervision de la firme Aquatech;

QUE les résidents et propriétaires du secteur soient dûment informés de la fermeture de l'eau potable et de l'avis d'ébullition préventif obligatoire;

QUE l'avis de levée soit transmis dès réception des analyses confirmant la conformité de l'eau potable.

ADOPTÉE

8.3 Travaux sur les bornes d'incendie – rue Osborne (résolution)

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage ont été effectués au cours des derniers mois sur les bornes d'incendie de la municipalité;

ATTENDU QUE des vérifications subséquentes ont révélé la nécessité d'intervenir sur deux bornes situées sur la rue Osborne;

ATTENDU QUE la borne d'incendie numéro 11 doit être retirée;

ATTENDU QUE la borne d'incendie numéro 12 présente des difficultés de manœuvre et doit être remplacée par une borne disponible dans l'inventaire municipal;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés par les employés municipaux sous la supervision de la firme Aquatech;

ATTENDU QUE la location de la machinerie nécessaire ainsi que l'achat de pièces au besoin sont autorisés;

ATTENDU QUE ces travaux contribueront à améliorer le service de protection incendie dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-412

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise les travaux sur les bornes d'incendie numéro 11 et 12 situées sur la rue Osborne, selon les modalités décrites ci-dessus, incluant la supervision par la firme Aquatech, la location de la machinerie requise et l'achat de pièces au besoin.

QUE le conseil municipal demande à la technicienne de la firme Aquatech responsable des réseaux municipaux un rapport des travaux effectués pour les 2 bornes incendies.

ADOPTÉE

8.4 Demande d'appel d'offres – Exploitation des réseaux municipaux (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown doit assurer l'opération et l'entretien de ses ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture de services techniques et d'entretien liés à ces opérations;

ATTENDU QUE deux options sont offertes dans le cadre de cet appel d'offres, soit :

- Option 1 : pour l'année 2026 seulement;
- Option 2 : pour les années 2026 et 2027;

ATTENDU QUE les soumissions devront être présentées dans une enveloppe scellée portant l'inscription « Ville de Scotstown – Fournitures de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées », et que le soumissionnaire devra être clairement identifié;

ATTENDU QUE le cahier des charges et le devis seront transmis à différentes entreprises spécialisées pour offrir ce service;

ATTENDU QUE toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission valide pour une période de 60 jours suivant l'ouverture des soumissions, et que seuls les cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés;

ATTENDU QUE seules les entreprises ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable seront admissibles;

ATTENDU QUE les soumissions seront reçues à l'Hôtel de Ville, située au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, au plus tard le 6 novembre 2025 à 14 h, et seront ouvertes publiquement le même jour à 15 h 05 au même endroit;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-413

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise le lancement de l'appel d'offres par invitation écrite tel que décrit ci-dessus pour la fourniture de services techniques et d'entretien pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et des eaux usées.

ADOPTÉE

8.5 Autorisation des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc – 20 au 22 octobre 2025 (résolution)

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc doivent être réalisés entre les 20 et 22 octobre 2025;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus dans le cadre du contrat annuel de services conclu avec la firme Aquatech;

ATTENDU QUE l'employé principal du service des travaux publics accompagnera le technicien d'Aquatech durant la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent une communication adéquate auprès de la population et des établissements concernés;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-414

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de nettoyage du réseau d'aqueduc par la firme Aquatech entre les 20 et 22 octobre 2025, conformément au contrat annuel en vigueur;

QUE l'employé principal du service des travaux publics accompagne le technicien d'Aquatech durant ces travaux;

QUE la municipalité diffuse un avis public sur le site web de la ville, la page Facebook municipale ainsi que dans l'Info-Scotstown, afin d'informer les résidents, le secteur commercial et les institutions publiques de la tenue des travaux.

ADOPTÉE

8.6 Travaux de fermeture de l'eau : bloc sanitaire et jeux d'eau (résolution)

ATTENDU QUE la chaumière est un bâtiment municipal où sont installés les équipements pour les jeux d'eau, et que le bloc sanitaire est également utilisé par le public ;

ATTENDU QUE ces installations doivent être protégées contre les dommages potentiels causés par le gel durant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE l'entreprise Bell-eau-clerc possède l'expertise nécessaire pour effectuer la fermeture adéquate de l'eau dans ces bâtiments ;

2025-10-415

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Bell-eau-clerc pour procéder à la fermeture de l'eau dans les bâtiments suivants : le bloc sanitaire et la chaumière, et ce, avant la période hivernale ;

QUE cette mesure vise à prévenir tout dommage pouvant être causé par le gel aux équipements installés.

ADOPTÉE

8.7 Service de collecte de l'Est

8.7.1 Camion Western Star 2025 – Chaînes à glace (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire du Service de collecte de L'Est, regroupant sept municipalités ;

ATTENDU QUE la réception du nouveau camion Western Star 2025 nécessite l'ajout d'équipements essentiels pour assurer son bon fonctionnement ;

ATTENDU QUE l'achat de chaînes de type 1R22.5 à pitons travers aux 2 mailles est requis pour permettre une utilisation sécuritaire et efficace du véhicule en période hivernale ;

ATTENDU QUE le Garage JN Denis Inc. de Weedon est en mesure de fournir ces équipements au montant de 771,35 \$ plus les taxes applicables ;

2025-10-416

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise l'achat de chaînes 11R22.5 à pitons travers aux 2 mailles auprès du Garage JN Denis inc. de Weedon, pour un montant de 771,35 \$ plus taxes, afin d'équiper le nouveau camion Western Star 2025 du Service de collecte de L'Est.

ADOPTÉE

8.7.2 Entériner : Camion Inter 2006 – Vérification mécanique SAAQ (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown est gestionnaire du Service de collecte de L'Est, regroupant sept municipalités ;

ATTENDU QUE le camion Inter 2006 doit se soumettre à la vérification mécanique obligatoire de la SAAQ au plus tard le 30 septembre ;

ATTENDU QUE cette vérification a été effectuée le 30 septembre au Garage JN Denis Inc. de Weedon ;

2025-10-417

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal entérine la vérification mécanique du camion Inter 2006 réalisée le 30 septembre au Garage JN Denis Inc. ;

QUE le conseil municipal prendra une décision concernant les réparations à effectuer, le cas échéant, suivant la réception du rapport de vérification.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Autorisation d'aménagement d'une portion de la rue Scott dans le cadre d'un projet de développement résidentiel (résolution)

ATTENDU QUE Monsieur Richard Coulombe souhaite entreprendre un projet de développement résidentiel sur des lots contigus situés à l'extrémité de la rue Scott, détenus par lui-même et certains membres de sa famille, et déjà cadastrés ;

ATTENDU QUE le lot 5 790 303 (rue Scott) est officiellement loti, ce qui rend possible, sur le plan légal, la création de lots cadastrés adjacents, même si les travaux de voirie ne sont pas encore complétés ;

ATTENDU QUE les terrains visés respectent la superficie minimale de 5 000 m², permettant l'installation de systèmes septiques et de captage d'eau autonome, sans obligation de raccordement aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout ;

ATTENDU QUE le scénario de développement proposé prévoit l'aménagement d'une portion d'environ 60 mètres de la rue Scott (lot 5 790 303), afin :

- D'assurer le frontage requis pour le lot 6 549 793, appartenant à Mme Catherine Coulombe, en vue de son développement ;
- De permettre l'aménagement du lot de rue privée (lot 6 549 799), développé et entretenu par M. Richard Coulombe en tant que promoteur ;

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement de la rue Scott seront réalisés par le promoteur, à ses frais complets, sous supervision municipale et une firme d'ingénierie civile spécialisée nommée par celle-ci conformément aux normes en vigueur, et sans obligation d'installer les infrastructures permanentes d'aqueduc et d'égout ;

2025-10-418

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise M. Richard Coulombe à procéder à l'aménagement d'une portion de la rue Scott (lot 5 790 303) dans le cadre de son projet de développement résidentiel ;

QUE ces travaux soient réalisés sous supervision municipale, selon les normes applicables, et sans obligation d'installer les infrastructures permanentes d'aqueduc et d'égout ;

QUE les frais complets liés à ces travaux soient entièrement assumés par le promoteur, M. Richard Coulombe ;

QU'une fois les travaux terminés et acceptés par la Ville de Scotstown, le conseil municipal prendra la décision s'il est responsable du déneigement de la nouvelle section de la rue Scots ;

QUE la Ville de Scotstown prépare et signe un protocole d'entente avec M. Richard Coulombe, établissant les règles et les normes encadrant ce développement.

ADOPTÉE

9.2 Renouvellement de l'adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est (résolution)

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est regroupe près de 600 entreprises représentant plus de 900 activités et offres touristiques dans la région ;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'adhésion permet à la municipalité de bénéficier d'une visibilité accrue, d'un accompagnement personnalisé, de données stratégiques, et de nombreuses opportunités d'affaires et de partenariats ;

ATTENDU QUE cette adhésion contribue également au rayonnement collectif de la région et au développement d'un tourisme durable et responsable ;

ATTENDU QUE le montant de l'adhésion annuelle est de 397 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les dates importantes à respecter sont :

- Le 1er octobre 2025 : date limite pour remplir le formulaire de confirmation d'adhésion ;
- Le 31 octobre 2025 : date limite pour le paiement de la facture afin d'être admissible à un crédit publicitaire de 500 \$;
- Le 30 novembre 2025 : date limite finale de paiement pour conserver les avantages membres, dont la visibilité dans le guide touristique imprimé ;

2025-10-419

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'année 2025-2026 (1er octobre 2025 au 30 septembre 2026) au montant de 397 \$ plus les taxes ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les échéances mentionnées afin de bénéficier pleinement des avantages offerts aux membres.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Licence Office 365 pour la bibliothèque municipale (résolution)

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale de la Ville de Scotstown a besoin d'accéder aux logiciels Word et Excel pour assurer ses services;

ATTENDU QUE l'entreprise Elli Complice TI, fournisseur de services informatiques pour la Ville de Scotstown, a confirmé qu'une licence Office

365 permet l'utilisation de Word et Excel, sans boîte courriel, au coût de 16,75 \$ par mois, plus taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hampden bénéficie des services offerts par la bibliothèque municipale de la Ville de Scotstown;

2025-10-420

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition d'une licence Office 365 pour la bibliothèque municipale, afin de permettre l'utilisation des logiciels Word et Excel, sans boîte courriel;

QUE les frais mensuels de 16,75 \$, plus taxes, soient assumés par la Ville de Scotstown;

QUE 50 % des frais liés à cette licence soient facturés à la Municipalité de Hampden, en raison de son utilisation des services de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

10.2 Parc Multifonctionnel :

10.2.1 Abris des joueurs (résolution)

CONSIDÉRANT qu'une estimation a été demandée afin d'obtenir un prix pour la construction d'abris à joueur destinés au terrain de balle du Parc multifonctionnel ;

CONSIDÉRANT que le coût estimé dépasse le budget disponible pour la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de procéder à la construction des abris à joueur en régie interne afin de respecter le budget disponible ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-421

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux de construction des abris à joueur en régie interne ;

QUE le conseil municipal autorise l'achat des matériaux et fournitures nécessaires à la réalisation de ces aménagements, conformément au budget disponible.

ADOPTÉE

10.2.2 Panneaux d'accueil (résolution)

2025-10-422

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu que le dossier est reporté.

ADOPTÉE

10.3 Parc Intergénérationnel

- 2025-10-423** **10.3.1 Mobilier urbain (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu que le dossier est reporté.
ADOPTÉE
- 2025-10-424** **10.3.2 Panneaux d'accueil (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu que le dossier est reporté.
ADOPTÉE
- 10.4 Demande d'aide financière à la MRC du Haut-Saint-François pour le remplacement des madriers de la passerelle du Parc régional du Marécage des Scots (résolution)**
ATTENDU QUE la passerelle située au-dessus de la rivière au Saumon relie la piste cyclable du Parc régional du Marécage des Scots et constitue un élément essentiel de l'infrastructure récréotouristique du territoire;
- ATTENDU QUE** les employés municipaux ont procédé à une vérification de l'état du plancher de ladite passerelle à la suite du remplacement en urgence d'un madrier jugé dangereux pour la sécurité des usagers;
- ATTENDU QUE** cette inspection a permis de constater la nécessité de remplacer plusieurs madriers afin d'assurer la sécurité et la pérennité de la structure;
- ATTENDU QUE** les employés municipaux ont produit une évaluation sommaire des coûts de remplacement des madriers, estimée à environ 5 000 \$, excluant les taxes et le temps de travail requis pour les travaux;
- EN CONSÉQUENCE,**
- 2025-10-425** SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance
- QUE** le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François une aide financière représentant un minimum de 50 % du coût total des travaux, incluant le matériel et le temps de travail, pour le remplacement des madriers de la passerelle du Parc régional du Marécage des Scots;
- QUE** cette demande soit transmise officiellement à la MRC dans les plus brefs délais, considérant l'importance d'agir rapidement afin d'assurer la sécurité des usagers et de maintenir cette infrastructure essentielle en bon état.
ADOPTÉE
- 10.5 Municipalité de Weedon - Projet achat d'équipements communs de loisirs (résolution)**
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Weedon a transmis une suggestion à la Municipalité de Hampden et à la Ville de Scotstown dans le cadre du programme FRR4 – volet coopération municipale ;
- CONSIDÉRANT** qu'un montant de 60 000 \$ est disponible dans ce programme pour l'achat d'équipements de loisirs communs entre les trois municipalités ;

CONSIDÉRANT que la proposition vise l’acquisition de jeux gonflables neufs et d’un canon à mousse, dans le but de réduire les frais de location lors d’événements municipaux ;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue inclut les éléments suivants :

- Deux (2) jeux gonflables neufs pour les plus petits ;
- Deux (2) jeux gonflables neufs pour les plus grands ;
- Six (6) moteurs requis et les ancrages pour les jeux ;
- Un (1) canon à mousse et son trépied ;
- Tous les équipements nécessaires au fonctionnement du canon à mousse (kit de boyaux, solution, produits, etc.) ;

CONSIDÉRANT que ces équipements sont de qualité commerciale, avec une durée de vie estimée entre 15 et 20 ans, et qu’ils peuvent être utilisés en toute saison ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Scotstown est favorable à l’achat des jeux gonflables proposés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Scotstown propose également l’achat d’une remorque fermée, considérée comme un outil essentiel pour le transport, l’entreposage et la préservation des équipements ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-10-426

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Scotstown donne son appui officiel à la proposition d’achat d’équipements de loisirs communs dans le cadre du programme FRR4 – volet coopération municipale ;

QUE le conseil municipal recommande l’ajout d’une remorque fermée à l’ensemble des équipements afin d’assurer leur transport et leur entreposage de manière sécuritaire et efficace ;

QUE cette résolution soit transmise à la Municipalité de Weedon et à la Municipalité de Hampden pour fins de suivi et de coordination.

ADOPTÉE

11. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l’envoi de l’ordre du jour et varia

11.1 Démission de M. Mathieu Théoret, inspecteur en bâtiment (résolution)

ATTENDU QUE M. Théorêt occupait cette fonction depuis le début de l’année 2025;

ATTENDU QUE M. Théoret a indiqué que l’augmentation de sa charge de travail à la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, ainsi que l’évolution prochaine de son rôle au sein du Service incendie, réduisent le temps qu’il peut consacrer à la Ville de Scotstown;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît la qualité du travail accompli par M. Théoret durant son mandat à titre d’inspecteur en bâtiment et en environnement;

2025-10-427

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte la démission de M. Mathieu Théoret à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

QUE le conseil municipal remercie chaleureusement M. Théoret pour son professionnalisme et l'excellent travail accompli au cours de son mandat;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Théoret à titre de reconnaissance officielle.

ADOPTÉE

11.1.1 Affichage poste inspecteur en bâtiment (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a reçu la démission de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE ce départ entraîne la nécessité de pourvoir le poste afin d'assurer la continuité des services liés à l'inspection en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite étudier les différentes options disponibles pour l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

2025-10-428

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal entreprenne des démarches pour s'informer auprès des municipalités de la MRC ainsi qu'auprès de personnes occupant cette fonction, en vue d'évaluer les possibilités d'embauche ou de partage de services;

QUE les résultats de cette analyse soient présentés au conseil municipal lors d'une prochaine séance afin de prendre une décision éclairée sur le remplacement de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE

11.2 Sonde niveau puits # 2 eau potable (résolution)

ATTENDU QUE la technicienne de la firme Aquatech, responsable des réseaux municipaux, a informé l'administration municipale que la sonde du puits no. 2 alimentant le réseau d'aqueduc municipal est défectueuse;

ATTENDU QUE le rôle principal d'une sonde pour un puits d'eau potable est de surveiller et d'analyser le niveau et la qualité de l'eau souterraine, afin d'assurer la continuité et la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Ville;

ATTENDU QUE cette sonde permet notamment de mesurer les variations du niveau de la nappe phréatique, d'optimiser le fonctionnement des pompes, de détecter les problèmes potentiels tels qu'un niveau d'eau trop bas ou une surcharge, et de fournir des données essentielles pour la gestion des ressources en eau;

ATTENDU QUE l'entreprise Électro Concept P.B.L. Inc. de Sherbrooke a été sollicitée pour une estimation des coûts liés au remplacement de la sonde;

ATTENDU QUE l'estimation no. 14323 reçue de ladite entreprise s'élève à 2 562,22 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de la sonde, la main-d'œuvre et les frais de déplacement;

2025-10-429

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal accepte l'estimation no. 14323 soumise par Électro Concept P.B.L. Inc.;

QUE le conseil autorise les travaux de remplacement de la sonde du puits no. 2, conformément aux conditions de l'estimation reçue;

QUE la description de la nouvelle sonde est la suivante :
. Sonde de niveau Keller, plage 0-25m, câble 27m

QUE les sommes nécessaires soient prélevées à même le budget prévu pour l'entretien des infrastructures municipales.

ADOPTÉE

11.3 Numéro civique – 31, rue du Parc (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown est fière de l'implantation d'une nouvelle entreprise sur son territoire, contribuant ainsi au dynamisme économique local ;

2025-10-430

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal attribue spécifiquement le numéro civique 31, rue du Parc à l'entreprise désirant s'implanter à cette adresse sur le territoire de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

11.4 Frais aménagement paysager – Parc intergénérationnel (résolution)

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown procède à l'aménagement du Parc intergénérationnel dans le cadre de ses efforts pour améliorer les infrastructures communautaires ;

ATTENDU QUE Monsieur Christian Pelletier a réalisé des travaux de plantation, d'aménagement esthétique et d'entretien dans le cadre de ce projet, pour une durée totale de 127 heures et 45 minutes, entre le 5 mai et le 29 septembre 2025 ;

2025-10-431

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal accepte la facture soumise par Monsieur Christian Pelletier pour les travaux susmentionnés ;

QUE le conseil accorde un taux horaire de 30 \$, pour un montant total de 3 832,50 \$.

ADOPTÉE

11.5 Travaux de rechargement sur le réseau routier

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a réalisé des travaux sur son réseau routier dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – 2025-

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

2026, Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE), dossier no : NVQ38977 ;

ATTENDU QUE ces travaux ont inclus le prolongement de la rue du Parc ainsi que le creusage de fossés ;

ATTENDU QU'un solde du montant de l'aide financière demeure disponible après la réalisation des travaux susmentionnés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite utiliser ce solde pour améliorer le chemin Dell, notamment par des travaux de rechargement ;

2025-10-432

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal autorise la commande de matériaux granulaires auprès de l'entreprise Transport Guillette, en vue de la réalisation des travaux de rechargement sur le chemin Dell.

ADOPTÉE

11.6 Aucun sujet

11.7 Aucun sujet

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

13. Levée de la séance (résolution)

2025-10-433

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale